

RE: inaptitude de Monsieur Bernard GRAS / DOMAINE AF GROS

Franck-Henry Sylvestre <sylvestre.franck-henry@bourgogne.msa.fr>

ven. 11/10/2019 15:19

À : Domaine AF.Gros <contact@af-gros.com>;

Cc : Sylvie Maes <maes.sylvie@bourgogne.msa.fr>; Christelle Madotowo <madotowo.christelle@bourgogne.msa.fr>;

 1 pièce(s) jointe(s) (271 Ko)

19-10-11 INAPTITUDE Mr GRAS Chez Dom. AF-GROS .pdf;

PARENT

Mme Caroline

Domaine AF GROS
Grande rue /La Garelle
21630 POMMARD

Dijon le 10/10/2019

Madame

Veillez trouver ci-joint la fiche d'Inaptitude de Mr Gras, avec la précision que je devais vous apporter,
La visite du 02/10 est la visite de reprise.

La visite du 09/10 est une visite à ma demande puisque j'étais dans l'impossibilité de me prononcer le 2 octobre dernier.

J'annule et remplace la première fiche éditée le 09/10/19.

Je vous adresse par courrier recommandé l'original.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire,
et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr Franck-Henry SYLVESTRE.

Médecin du Travail
Santé-Sécurité au Travail
MSA – Bourgogne, - sites 21 & 89
"sylvestre.franck-henry@bourgogne.msa.fr"
Secrétariat: 03 80 63 23 66

Courriel confidentiel:

Ce message est protégé par les règles relatives au secret des correspondances. Il est donc établi à destination exclusive de son destinataire. Celui-ci peut donc contenir des informations confidentielles. La divulgation de ces informations est à ce titre rigoureusement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le renvoyer à l'expéditeur dont l'adresse e-mail figure ci-dessus et de détruire le message ainsi que toute pièce jointe. This message is protected by the secrecy of correspondence rules. Therefore, this message is intended solely for the attention of the addressee. This message may contain privileged or confidential information, as such the disclosure of these informations is strictly forbidden. If, by mistake, you have received this message, please return this message to the addresser whose e-mail address is written above and destroy this message and all files attached.



santé
famille
retraite
services

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL
MSA Bourgogne
014 rue Félix Trutat
21046 Dijon Cedex

AVIS D'INAPTITUDE

(Art. L. 4624-4 du code du travail,
R. 717-24 et R. 717-27-1 du code
rural et de la pêche maritime)

DOMAINE A.F.GROS
ET21009203657

Médecin référent :
Docteur SYLVESTRE FRANCK-
HENRY

SALARIE(E)

Nom : GRAS

Prénom : BERNARD

Date de naissance : 19/07/1961

DOMAINE A.F.GROS

GDE RUE
LA GARELLE

21630 POMMARD

POSTE DE TRAVAIL

TACHERON – OUVRIER VITICOLE

OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés de groupement d'employeurs)

- 1.
- 2.
- 3.

TYPE D'EXAMEN MEDICAL

- Suivi individuel renforcé :
- Examen médical à l'embauche (Art. R. 717-16-1, R. 717-26-4, R. 717-26-5 et R. 717-26-6)
 - Examen médical périodique (Art. R. 717-16-2)
 - Visite intermédiaire (Art. R. 717-16-2)
- Visite d'information et de prévention :
- Initiale (Art. R. 717-13, R. 717-26-2 et R. 717-26-6)
 - Périodique (Art. R. 717-14)
- Visite de reprise (Art. R. 717-17-1)
- Visite à la demande (Art. R. 717-18 et R. 717-26-6)

DECLARATION D'INAPTITUDE

Mentions obligatoires en application de l'Art. R. 717-24 du code rural et de la pêche maritime

Date de la 1ère visite : 02/10/2019

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

Etude de poste en date du : 09/10/2019

Etude des conditions de travail en date du : 09/10/2019

Echange avec l'employeur en date du : 07; 08 & 09/10/2019

Date de la dernière actualisation de la fiche d'entreprise : Non concerné [Entreprise de moins de 11 SA]

Le cas échéant date de la 2ème visite :

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

CAS DE DISPENSE DE L'OBLIGATION DE RECLASSEMENT

(Articles L. 1226-2-1, L. 1226-12 et L.1226-20 du code du travail)

« Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé »

« L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

CONCLUSIONS ET INDICATIONS RELATIVES AU RECLASSEMENT

(Art. L. 4624-4 du code du travail)

INAPTITUDE

L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi

Dr F.H. SYLVESTRE
Médecin du Travail

Date : 09/10/2019

Docteur SYLVESTRE FRANCK-HENRY

**ANNULE ET REMPLACE LA FICHE DU
09/10/2019**

Voies et délais de recours par le salarié ou par l'employeur : Les éléments de nature médicale justifiant le présent avis peuvent être contestés dans un délai de 15 jours à compter de sa notification auprès de la formation des référés du conseil de prud'hommes territorialement compétent (art. R. 717-25 du code rural et de la pêche maritime).